

Cher client,

Le 8 juin dernier, nous vous informions des changements apportés à la gestion des formulaires de bail du Tribunal administratif du logement (TAL) dans Primmo. Cette décision faisait suite à de nouvelles directives du TAL ainsi qu'à des délais très courts pour adapter nos solutions afin de respecter les exigences réglementaires en vigueur. Dans ce contexte, nous avons choisi de concentrer nos efforts sur le formulaire **Bail de logement**, qui représente plus de 97 % des baux produits dans Primmo.

Depuis cette communication, plusieurs clients nous ont fait part de leurs préoccupations et des impacts que le retrait des formulaires spécialisés pouvait avoir sur leurs opérations.

Chez HOPEM, nous croyons qu'il est essentiel d'être à l'écoute de notre clientèle et de réévaluer nos priorités lorsque les besoins exprimés le justifient.

À la suite de ces échanges, nous avons donc pris la décision d'aller de l'avant avec la mise à jour des formulaires suivants :

- Bail d'un logement dans une coopérative



**Tribunal administratif
du logement**
Québec

www.tal.gouv.qc.ca
Région de Montréal: 514 873-BAIL*
Ailleurs au Québec: 1 800 683-BAIL*

*Service de renseignements informatisé 24 heures sur 24

BAIL
d'un logement
dans une coopérative

FORMULAIRE OBLIGATOIRE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT | EN DOUBLE EXEMPLAIRE

A ENTRE (écrire lisiblement)

- Bail d'un logement destiné à une personne aux études



**Tribunal administratif
du logement**
Québec

www.tal.gouv.qc.ca
Région de Montréal: 514 873-BAIL*
Ailleurs au Québec: 1 800 683-BAIL*

*Service de renseignements informatisé 24 heures sur 24

BAIL
d'un logement destiné
à une personne aux études

FORMULAIRE OBLIGATOIRE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT | EN DOUBLE EXEMPLAIRE

A ENTRE LE LOCATEUR (écrire lisiblement) ET LE LOCATAIRE (écrire lisiblement)
(L'établissement d'enseignement ou propriétaire reconnu) (L'étudiant)



Ces formulaires seront intégrés à la prochaine version de Primmo (version 2026.05), dont la livraison est actuellement prévue d'ici la mi-juillet. Ces baux seront disponibles uniquement en français.

Le formulaire **Bail d'un logement à loyer modique** demeurera pour le moment non disponible. Son utilisation étant très limitée, nous avons choisi de prioriser les besoins les plus largement exprimés. Nous poursuivons néanmoins nos échanges avec différents intervenants du milieu ainsi qu'avec le TAL afin de mieux comprendre les orientations qui seront mises en place pour les prochaines années.

Cette évolution ne change pas le contexte qui avait motivé notre décision initiale. Les nouvelles exigences du TAL, les délais imposés ainsi que la préparation de la future plateforme gouvernementale de production des baux demeurent des enjeux bien réels. Toutefois, les travaux réalisés pour la transition des formulaires standards nous permettent aujourd'hui de réinvestir une partie de nos efforts afin de répondre à ces besoins spécifiques.

Nous remercions les clients qui ont pris le temps de partager leur réalité avec nous. Ces échanges nous permettent de prendre des décisions éclairées et de faire évoluer nos solutions en fonction des besoins du terrain.

Nous continuerons de vous tenir informés de toute évolution significative concernant les formulaires de bail et les orientations du TAL.

Merci de votre confiance.

L'équipe HOPEM